



Ardèche

**Compte-Rendu
du Conseil Municipal du 6 avril 2021**

L'an deux mille-vingt-un et le 6 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, Mme Clotilde FREUCHET, M. Robert HILAIRE, M. Philippe RIVAT, Mme Ingrid RABATE, M. Jean-Marie VIALLE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER, les conseillers municipaux.

Absents : Mme Perrine LEMONNIER,

Absents ayant donné procuration à : Mme Cyrielle MARCOTTE à M. Robert HILAIRE

Excusés : Mme Perrine LEMONNIER,

Secrétaire de séance : Mme Amandine BLACHIER-VERDIER

Nombre présents = 16

Nombre de votants = 17

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CR du 02.03.2021 à l'unanimité. L'ordre du jour est modifié à l'unanimité, avec le rajout de la délibération relative aux contrats d'assurance des Risques Statutaires.

1- Intercommunalité

➤ 1° (A. LOUCHE) A l'unanimité, la délibération relative à l'adoption du Pacte de gouvernance est reportée au prochain Conseil Municipal, compte tenu de l'envoi de l'annexe par la CAPCA ce jour ne laissant pas assez de temps aux élus de l'étudier.

2- Finances

➤ 2° (C. FREUCHET) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,44 % (12,66%+18,78%)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 114,82%

Note : A titre transitoire, pour compenser à l'euro prêt la perte de produit de la taxe d'habitation pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée (18,78%).

3° (J.M. VIALLE) et (A. LOUCHE) font une lecture de la note de présentation brève et synthétique du BP 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 comme suit :

La section d'exploitation, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 1 543 212,69 €,

La section d'investissement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 633 414,97 €.

➤ 4° (JM VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de répartir les subventions proposées aux associations pour un montant total de 4400€.

➤ 5° (JM VIALLE) Sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif du 16 mars 2021, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précisées pour un montant total de 327,89 euros.

➤ 6° (C. FREUCHET) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif d'entrée pour le spectacle « La Luna Del Oriente » du 12 juin 2021 à 10 € par adulte, 8 € par enfant (12-18 ans), 6€ pour enfant (6- 12 ans)

3- Ecole

➤ 7° (I. RABATE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité : - de continuer à faire bénéficier l'école de l'éveil musical, dans les conditions définies dans la convention à signer avec le Département, pour un montant de 730 € pour l'année 2021/2022.

➤ 8° (I. RABATE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet pour un « socle numérique dans les écoles élémentaires » pour 4 classes de l'école élémentaires en matériel numérique pour un montant de 3 934.06 €.

4- Travaux

➤ 9° (P. RIVAT) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités avec le SDE07

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Ardèche

5- Environnement

- 10° (A.LOUCHE) A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite reporter la délibération relative à l'avis sur le projet éolien Serre de Gruas et Serre de l'Eglise.
- 11° (C.FREUCHET) Après avoir délibéré 12 pour , 0 contre , 5 Abstentions (Robert HILAIRE , Cyrielle MARCOTTE, Philippe RIVAT, Jean-Marie VIALLE, Francis DOUILLET), le Conseil Municipal décide d'adopter le moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

6- Divers

- 12° (A. LOUCHE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'intégration de Mme Perrine LEMMONIER à la Commission culture, festivités et jumelage
- 13° (A. LOUCHE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

7- Questions Divers

- Prochain CM : mardi 18 mai 2021 (prévoir organisation de la tenue du bureau pour les élections départementales et régionales)
- Commission de commission de contrôle 20 mai 2021

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 21H40

Le Maire,
Alain LOUCHE

